

LE CDG01 EN QUELQUES MOTS

Centre de gestion de la F.P.T de l'Ain



Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain (CDG-01), établissement public administratif créé par la loi du 26 janvier 1984, est un organisme de gestion décentralisée des personnels de la fonction publique territoriale (FPT).

A raison d'un CDG par département à l'exception de l'île de France, chaque centre agit pour le compte des collectivités qui lui sont affiliées soit à titre obligatoire (lorsque la collectivité emploie moins de 350 fonctionnaires à temps complet), soit à titre volontaire.

Le CDG-01 est administré par un conseil d'administration composé de représentants des collectivités affiliées (20 sièges pour les communes et 3 sièges pour les établissements publics) ainsi que des collectivités non affiliées (le département, Bourg en Bresse et Oyonnax).

Le conseil d'administration est renouvelé après chaque élection municipale. Celui-ci élit son Président et de 2 à 4 Vice-Présidents.

Gestion des carrières (565 collectivités et 7000 agents)

- Suivi quotidien des carrières des agents en tenant à jour un dossier individuel par agent et en éditant annuellement les arrêtés relatifs à la gestion du personnel,

- Fonctionnement et secrétariat des C.A.P, du conseil de discipline, des C.C.P ainsi que du C.T/ CHSCT,
- Correspondant de la C.N.R.A.C.L, conseil et contrôle de dossiers retraites,
- Secrétariat des instances médicales (Comité Médical, Commission de Réforme.

Emploi Recrutement Concours

- Gestion des offres et des demandes d'emplois,
- Gestion de l'observatoire régional de l'emploi,
- Aide au maintien dans l'emploi, au reclassement et à la politique du handicap (partenariat FIPHFP),
- Préparation et organisation des concours ainsi que des examens de la FPT (exercé au niveau régional).

Des missions optionnelles

- Pôle Santé, Sécurité au Travail :

Service de Médecine préventive pour assurer le suivi médical des agents et veiller à l'amélioration des conditions de travail,

Service Prévention (conseil en prévention des risques pro, missions d'inspection).

- Service d'Assistance juridique non statutaire (commande publique, rédaction et sécurisation d'actes juridique, etc.),
- Service de remplacement des secrétaires de mairie,
- Service des missions temporaires (proposition de candidats pour des emplois saisonniers ou occasionnels, toutes filières confondues),
- Service Archives (tri, classement et élimination des archives communales),
- Service Paie à façon,
- Aide à la dématérialisation (ACTES et HELIOS).

Renseigner & Conseiller

- Assistance par téléphone, mail ou interventions directe auprès de la collectivité sur sa demande, dans les domaines d'intervention du CDG01 : recrutement, gestion du personnel, rémunérations, conditions de travail,
- Assurer un conseil en organisation du travail,
- Mise à disposition des collectivités de modèles d'actes (délibérations, arrêtés, contrats...), circulaires, notes techniques...,
- Assistance en matière de gestion financière du personnel : paies, cotisations sociales, aide à la mise en place de régimes indemnitaires, calcul d'allocations pour perte d'emploi, etc...,
- Référent déontologue pour tout agent d'une collectivité affiliée au CDG01.

CONTACT :

Tel : 04 74 32 13 81

Mail : cdg01@cdg01.fr

Du Lundi au Vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h